



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

**FIM STANDARDS FOR MOTOCROSS,
ARENACROSS / SUPERCROSS
AND SUPERMOTO CIRCUITS**

2017

*NORMES FIM POUR LES CIRCUITS
DE MOTOCROSS, D'ARENACROSS / SUPERCROSS
ET DE SUPERMOTO*

***Normes FIM pour les circuits
de Motocross,
d'Arenacross/Supercross
et de SuperMoto***

ÉDITION 2017

mis à jour 5 janvier 2017

SOMMAIRE

<i>Annexe</i>	<i>047</i>	<i>Normes FIM de circuit pour les Circuits de Motocross.....</i>	<i>1-29</i>
<i>Annexe</i>	<i>048</i>	<i>Normes FIM de circuit pour les Circuits d'Arenacross/SuperCross</i>	<i>30-39</i>
<i>Annexe</i>	<i>049</i>	<i>Normes FIM de circuit pour les Circuits de SuperMoto</i>	<i>40-57</i>
<i>Diagrammes.....</i>			<i>58-60</i>

Les articles modifiés dès le 1.1.2017 sont en caractères gras



ANNEXE 047
NORMES FIM POUR LES CIRCUITS DE MOTOCROSS
(NCMX)

047.1	PROCÉDURES DE LA FIM	4
	047.1.1 Inspection	4
	047.1.2 Homologation	5
	047.1.3 Contrôle	6
047.2	CIRCUIT	6
	047.2.1 Généralités	6
	047.2.2 Routes d'accès	6
	047.2.3 Système de sonorisation	6
	047.2.4 Electricité	7
	047.2.5 Matériel lourd	7
	047.2.6 Chiens de garde	7
047.3	PISTE	7
	047.3.1 Longueur	8
	047.3.2 Largeur	8
	047.3.3 Espace vertical	8
	047.3.4 Vitesse	8
	047.3.5 Zone neutre	8
	047.3.6 Sauts	9
	047.3.7 « Washboards/Whoops/Rolling Waves »	9
	047.3.8 Pistes adjacentes	10
	047.3.9 Postes de Commissaires de Piste	10
	047.3.10 Zone pour les réparations et la signalisation	10
	047.3.11 Protection des obstacles	11
	047.3.12 Pneus	12
	047.3.13 Système d'arrosage	12
	047.3.14 « Race Office »	12
	047.3.15 Zones pour le public	13
	047.3.16 Installations pour les personnes à mobilité réduite ..	13



047.4	DÉLIMITATION DE LA PISTE ET BARRIÈRES.....	13
047.5	ZONE DE DÉPART	14
047.5.1	Zone de départ	14
047.5.2	Ligne droite du départ	15
047.5.3	Grille de départ	15
047.5.4	Implantation de la grille	16
047.5.5	Zone d'attente	16
047.6	ZONE D'ARRIVÉE	18
047.6.1	Ligne d'arrivée.....	18
047.6.2	Chronométrage et pointage.....	18
047.6.3	Enceinte de la télévision et du chronométrage	18
047.6.4	Zone du Podium	19
047.6.5	Parc fermé	19
047.7	PARC DES COUREURS	20
047.7.1	Parc des coureurs	20
047.7.2	« Paddock Office »	21
047.7.3	Poste du Contrôle Technique	22
047.7.4	« Race Direction Office »	23
047.7.5	« Race Management Office »	24
047.7.6	Local du Jury	25
047.7.7	Zone de nettoyage des motocycles	26
047.7.8	Zone d'essai.....	26
047.7.9	Installations sanitaires pour les coureurs	27
047.8	SALLE DE PRESSE	27
047.9	INSTALLATIONS POUR LES CONTRÔLES DE DOPAGE	28
047.10	SERVICES DE SECOURS	29
047.10.1	Service médical.....	29
047.10.2	Service de lutte contre les incendies	29
047.10.3	Plan d'urgence/d'évacuation.....	29

Responsabilités et Conditions Générales

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant aux Championnats du Monde FIM de Motocross s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :

1. Code Sportif FIM
2. Code d'Éthique
3. Règlements de Motocross FIM
4. Règlements Techniques Motocross FIM
5. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM
6. Normes FIM pour les Circuits de Motocross
7. Code de l'Environnement FIM
8. Code Médical FIM
9. Code Antidopage FIM
10. Annuaire FIM
11. Manuel pour les Organismes FIM

de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination « Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross »).

Les « Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross » peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross. A tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motorcycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Zone d'attente, Zone de réparations et de signalisation ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

Note : Dans cette annexe, le mot « coureur » signifie aussi, le cas échéant, « équipage ».



047.1 PROCÉDURES DE LA FIM

047.1.1 Inspection

La CMS/FIM doit inspecter et approuver tous les circuits.

Pour les « Grand Prix FIM de Motocross », cette inspection sera effectuée avant le début de la manifestation du Championnat du Monde FIM de Motocross (avant les vérifications techniques et sportives qui sont programmées dans le cadre de la manifestation).

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross Sidecar et Junior, cette inspection sera effectuée seulement pendant une compétition (nationale ou internationale) et de préférence (sauf en cas de force majeure) avant la Conférence Annuelle ou le Congrès/la Session Biennale précédant la manifestation.

Aucune inspection ne sera effectuée pendant la Conférence Annuelle ou le Congrès/la Session Biennale.

Un plan précis à l'échelle de 1/1000 de la piste, du parc des coureurs, des installations pour le public avec les indications de toutes les dimensions, doit être disponible sur le lieu du circuit pour l'inspecteur désigné. Le plan doit indiquer l'emplacement de tous les obstacles (chacun indiqué avec un numéro), des unités de premiers secours, ambulances, bureaux de course, commissaires de signalisation, etc.

La longueur de la piste doit être mesurée par des autorités compétentes, qui certifieront la longueur exacte sur le plan. Cette mesure sera prise le long de la ligne centrale de la piste.

Les Organismes doivent faire deux dossiers avec des photos et dessins graphiques de tous les obstacles se trouvant sur le circuit. Chaque obstacle doit avoir un numéro d'emplacement et il doit être indiqué sur le plan du circuit, qui doit être joint à chaque dossier. La hauteur, largeur et longueur approximative de chaque obstacle doivent être notées dans ce dossier. Lors de l'inspection, un dossier doit être remis à l'Inspecteur nommé par la FIM, qui l'enverra à la FIM avec le rapport d'inspection. Le deuxième dossier (« Dossier du Circuit ») doit rester au circuit, à tout moment à la disposition des Officiels de la FIM.

En cas d'une ré-inspection, un dossier des nouvelles sections mis à jour et un nouveau plan, qui doivent être annexés au dossier existant et remis à l'inspecteur nommé par la FIM, qui les enverra à la FIM avec le rapport

d'inspection. Une copie de ce dossier mis à jour, doit également être joint au « Dossier du Circuit » déjà existant, qui doit rester au circuit.

Toute la responsabilité pour la demande d'inspection ou de ré-inspection d'un circuit incombe à la FMNR et/ou le Promoteur du Championnat qui doit/doivent en informer la FIM au moins 2 mois avant la date proposée pour l'inspection.

L'inspecteur nommé par la FIM doit être détenteur de la licence FIM valable de « Commissaire Sportif » en Motocross. En général, quand une inspection est effectuée pour la première fois, c.à.d. à un circuit n'étant pas en possession d'une licence de circuit, l'inspecteur doit être un Membre en fonction de la CMS ou le Directeur de la Manifestation Motocross FIM.

047.1.2 Homologation

Après visite du circuit et vérification de la conformité aux présentes NCMX, l'inspecteur désigné par la CMS proposera l'homologation du circuit à la FIM. Une fois qu'un circuit a été homologué, aucun changement n'est autorisé sauf en cas de sécurité/force majeure. Un circuit présenté pour une manifestation d'un Championnat ou Prix FIM, est présumé être le même que celui qui a été homologué.

L'inspecteur précisera les classes des motocycles autorisés sur le circuit et les éventuelles réserves relatives aux travaux à effectuer. Ces réserves ne peuvent concerner que des travaux mineurs et la FMNR est responsable de la bonne exécution de ces travaux avant toute épreuve comptant pour un Championnat/Prix FIM.

Les homologations des circuits seront confirmées par la CMS lors de la Conférence Annuelle ou du Congrès/de la Session Biennale. Toutefois, en cas de force majeure ou une réinspection, le Bureau de la CMS peut confirmer l'homologation d'un circuit.

A tout circuit homologué, une « Licence de Circuit » sera délivrée par la FIM et adressée à la FMNR.

Toute « Licence de Circuit » est valable pour une durée maximum de 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant l'inspection, à moins qu'un autre début de validité s'avère nécessaire.

Toute homologation de circuit par la FIM est uniquement valable pour et limitée aux essais et courses officielles comptant pour le Championnat/Prix FIM qui sont organisés sous la juridiction de la FIM, sans préjudice à l'Art. 10.8.2 du Code Sportif FIM.

047.1.3 **Contrôle**

Afin de contrôler le circuit et les installations, un contrôle sera fait le jour précédant les essais généralement à 14h00 (Championnat du Monde FIM de Motocross Junior), 15h00 (Championnats du Monde de Motocross FIM MXGP, MX2 et Motocross Féminin, le FIM Motocross of Nations et la Coupe du Monde FIM Vétérans) ou 16h00 (Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars).

Si cela s'avère nécessaire, un deuxième contrôle du circuit peut être effectué à 18h00.

047.2 **CIRCUIT**

047.2.1 **Généralités**

Un circuit de Motocross comprend la piste et toutes les installations et provisions nécessaires, pour organiser une manifestation conformément aux Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross.

Les Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross doivent être respectés à tout moment. Une attention particulière doit être prêtée aux Code FIM de l'Environnement.

Un circuit de Motocross peut être permanent ou temporaire.

047.2.2 **Routes d'accès**

Les routes d'accès au circuit doivent assurer un accès facile et disposer d'une gestion correcte du trafic pour tout véhicule qui se rend au circuit ou revient de celui-ci.

Ces routes d'accès au circuit doivent pouvoir supporter des charges lourdes, être assez larges et de préférence pavées. Ils doivent permettre à tous les véhicules de circuler dessus par n'importe quel temps et à tout moment.

047.2.3 **Système de sonorisation**

Un système de sonorisation combiné pour les participants et spectateurs doit être installé. La perceptibilité doit être satisfaisante partout dans les zones réservées au public ainsi que dans le parc des coureurs.

047.2.4 Electricité

Lorsque l'électricité est fournie au circuit et ses installations, des directives de sécurité sont recommandées. En classe Sidecars, l'électricité doit être fournie aux équipages gratuitement.

047.2.5 Matériel lourd

Un matériel lourd adéquat pour préparer le circuit ou pour tirer des camions sur le ou du circuit en temps d'intempéries, doit être disponible à partir du lundi précédant la manifestation.

Ce matériel lourd avec des conducteurs expérimentés, ainsi qu'un système d'arrosage adéquat, doit être prêt à intervenir au circuit lors de la manifestation.

Ce matériel lourd doit être conforme aux normes spécifiées par la CMS et le Promoteur du Championnat.

Ce matériel devrait être disponible jusqu'à la fin de la manifestation.

047.2.6 Chiens de garde

La présence de chiens de garde est interdite dans les zones réservées aux coureurs, mécaniciens, préposés à la signalisations, représentants de l'industrie et de la presse.

047.3 PISTE

La piste devrait être faite de matériaux naturels (sable, terre, etc.).

La composition et la préparation de la surface de la piste doivent pouvoir retenir l'eau, être facile d'entretien, offrir une bonne traction.

Le tracé de la piste sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu.

Il ne peut pas traverser un plan d'eau profonde et le terrain ne doit pas être trop rocheux ou pierreux. Une attention toute particulière doit être donnée à l'enlèvement des pierres.

L'utilisation de béton ou de surfaces pavées est interdite.

Un système approprié de drainage du circuit doit être installé pour que les courses puissent se dérouler dans toutes les conditions météorologiques.

047.3.1 **Longueur**

Pour les classes solos et le FIM Motocross of Nations, la piste ne doit pas être inférieure à 1.5 km (sauf changements nécessaires pour des raisons de sécurité et/ou force majeure), ni supérieure à 1.75 km (sauf s'il y a un accord préalable de la FIM et du Promoteur du Championnat).

Pour les classes Sidecar et Motocross Junior, la piste ne doit pas être inférieure à 1.5 km (sauf changements nécessaires pour des raisons de sécurité et/ou force majeure), ni supérieure à 2 km (sauf s'il y a un accord préalable de la FIM et du Promoteur du Championnat).

La piste sera mesurée le long de la ligne centrale de la piste.

047.3.2 **Largeur**

La largeur de la piste ne doit être nulle part inférieure à approximativement 5 m (largeur prévue pour rouler) pour les solos et approximativement 6 m pour les sidecars. Une largeur minimale d'approximativement 8 m (largeur prévue pour rouler) est recommandée.

Le parcours ne peut pas être dédoublé par un obstacle.

Toutefois, pendant les essais libres, des bottes de paille, dans un emballage en plastique, peuvent être utilisées pour créer des lignes supplémentaires dans les virages.

047.3.3 **Espace vertical**

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être approximativement 3 m au minimum.

047.3.4 **Vitesse**

Le parcours, si possible, devrait être de nature à restreindre la vitesse moyenne à un maximum de 65 km/h (moyenne calculée sur une course complète).

047.3.5 **Zone neutre**

De chaque côté de la piste et sur sa totalité, une zone neutre de sécurité assez large pour assurer une protection adéquate aux coureurs et spectateurs doit être prévue. La largeur de cette zone neutre peut varier selon les circonstances mais elle ne devrait, en aucun cas, être inférieure à approximativement 1 m.

La zone neutre de sécurité doit être délimitée par une barrière ou un obstacle naturel du côté du public. Du côté de la piste, où cela possible, un talus en terre, continu ou par intervalles, d'une hauteur approximative de 50 cm, doit être utilisé pour former la zone neutre de sécurité. Des jalons de sécurité devraient être placés au sommet de ce talus. Des bottes de paille peuvent également être placées dans ce secteur pour mieux définir la limite.

Ces jalons doivent être en bois (se brisant aisément) ou autre matériau flexible. Des jalons de sécurité fabriqués en matériaux composites peuvent également être utilisés.

Les jalons de la zone de sécurité ne devraient pas dépasser de plus de 500 mm la surface de la piste. Les jalons en bois ne devraient pas dépasser une largeur/un diamètre approximatif de maximum 25 mm; les jalons en matériaux composites ne devraient pas dépasser une largeur/un diamètre approximatif de maximum 70 mm.

Les jalons de sécurité peuvent être reliés par un ruban qui se casse facilement. Les cordes sont interdites pour des raisons de sécurité.

047.3.6 Sauts

Une attention toute particulière doit être apportée à l'angle à l'approche du saut. Chaque saut doit avoir un numéro d'emplacement et il doit être indiqué sur le plan du circuit.

Le tracé des sauts sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu (toutes les classes). On peut apporter une « touche finale » aux sauts avec l'aide d'un coureur qui est présent.

047.3.7 « Washboards/Whoops/Rolling Waves »

Des sections de « Washboards » et de « Whoops » ne sont pas autorisées.

Des sections de « Rolling Waves » peuvent être incorporées dans une piste. La distance entre le point le plus élevé devrait être de 10 m approximativement. La hauteur de chaque « wave » est limitée à approximativement 80 cm.

On peut apporter une touche finale aux « rolling waves » avec l'aide d'un coureur compétent qui est présent.

047.3.8 Pistes adjacentes

Dans la mesure du possible, les pistes adjacentes devraient avoir entre elles une largeur minimale de 10 m environ.

Les pistes adjacentes doivent être séparées et protégées par un des éléments suivants : barrière en bois, barrière en plastique, bottes de paille et/ou matériel publicitaire.

Une attention particulière doit être accordée aux zones adjacentes afin qu'aucun avantage ne soit injustement acquis par un coureur coupant ces zones.

047.3.9 Postes de Commissaires de Piste

Un nombre suffisant de postes officiels de commissaires de piste doit être prévu tout le long du parcours de façon à donner aux coureurs, au moyen des drapeaux, toute indication nécessaire pendant la course. Ces postes doivent être clairement indiqués et les emplacements doivent être choisis de manière à ce que les signaux donnés soient parfaitement visibles des coureurs. Le numéro du poste de commissaire de piste doit être indiqué à chaque poste.

Les emplacements où les commissaires seront placés devraient assurer la plus grande sécurité possible.

Les postes doivent être bien situés afin d'assurer que la totalité de la piste soit visible des commissaires.

047.3.10 Zone pour les réparations et la signalisation

Une zone doit être prévue, au bord de la piste, pour les réparations et la signalisation pendant les courses.

La zone pour les réparations et la signalisation doit être une zone combinée avec un accès direct au parc des coureurs. Elle doit être située sur une zone horizontale avec une surface dure d'une dimension minimale approximative de 60 m (longueur) x 10 m (largeur). Cette zone doit avoir qu'une seule entrée venant du parc des coureurs.

La zone pour les réparations et la signalisation doit être clôturée selon une norme élevée, avec une porte de sécurité (entrée/sortie du parc des coureurs), donnant une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

Cette zone doit comprendre une entrée et une sortie vers la piste afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement la zone. A tout instant, l'entrée et la sortie vers la piste doivent être gardées libres. La sortie de la zone pour les réparations et la signalisation qui donne sur la piste doit être contrôlée par un commissaire de piste.

La zone pour les réparations et la signalisation doit avoir un corridor dans la voie des stands permettant un passage ininterrompu sur toute la longueur. Le corridor doit être marqué par des lignes blanches durant toute la manifestation et rester libre, sans motocycles garés, équipements et personnes. En outre, on ne devra pas rouler à une vitesse excessive ou dépasser dans la voie des stands. Les coureurs doivent rouler d'une façon disciplinée dans cette zone.

La zone pour les réparations et la signalisation doit être bien visible par les coureurs.

Un moniteur affichant les temps est obligatoire dans la zone de signalisation. Il est recommandé que 50 (40) coureurs/32 équipages soient affichés ensemble sur les écrans. Pour les Championnats du Monde de Motocross FIM Solo, l'organisateur doit installer quatre moniteurs. Les moniteurs doivent être placés sous des abris et à une hauteur minimale approximative de 2 m au-dessus du sol.

Il est interdit de fumer dans la zone pour les réparations et la signalisation. Des panneaux « interdiction de fumer » doivent être placés à l'entrée de cette zone (côté parc des coureurs).

Il est recommandé que toutes les personnes dans cette zone soient vêtues proprement. Le port de vêtements d'équipe pour maintenir une présentation professionnelle est encouragée.

047.3.11 Protection des obstacles

Des bottes de paille, dans un emballage en plastique, ou autre matériau absorbant les chocs et assurant la protection des coureurs doivent être placés autour de tous les obstacles tels que poteaux, ponts, podium, murs, postes de caméras, etc.

Ce matériel peut être utilisé pour créer des lignes supplémentaires dans les virages lors des séances d'essais libres.

047.3.12 Pneus

L'utilisation de pneus sur le circuit est interdite, sauf pour tracer l'intérieur d'un virage. Si les pneus sont utilisés pour tracer un virage, seuls des pneus de voitures peuvent être utilisés et ils doivent être placés horizontalement à une hauteur maximum approximative de 500 mm.

Du matériel naturel peut uniquement être utilisé pour aider à fixer les pneus. Si nécessaire, un piquet en bois peut également être utilisé pour les maintenir en position. Le piquet en bois ne peut pas être plus haut que les pneus.

047.3.13 Système d'arrosage

Afin d'arroser la piste entièrement ou partiellement, un système d'arrosage global, qui pourrait être la combinaison d'une installation permanente et temporaire, suffisante pour contrôler la poussière sur l'intégralité du circuit, doit être disponible pour toute la durée de la manifestation.

Si nécessaire, la piste devra être correctement arrosée, en temps voulu avant et entre les entraînements, Courses de Qualification, Repêchage, Warm-Up et les courses du Championnat/Prix FIM afin d'assurer des conditions de course normales, une sécurité maximum et protéger le public et les coureurs contre la poussière.

A tout moment, le système d'arrosage et les réserves d'eau doivent permettre d'arroser l'ensemble de la piste, de manière efficace.

047.3.14 « Race Office »

Il faut prévoir pour le « Race Office » (critères minimaux) :

- *Une salle de travail de 100 m² avec un sol en dur, offrant de la place à 30 personnes;*
- *Un emplacement de travail avec des grandes tables et des chaises;*
- *Une ligne directe combinée de téléphone/téléfax et une petite photocopieuse sont recommandées;*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du « Race Office » et de tout le matériel électrique à tout instant;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*

- Un responsable du « Race Office », qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, et assez de personnes pour l'assister, ainsi que l'équipe du Promoteur du Championnat, et garantir une bonne gestion du « Race Office ».

Le « Race Office » doit être situé à l'entrée du circuit et avoir un parking assez grande sur une surface dure avec un accès direct au parc des coureurs. Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Le « Race Office » doit être opérationnel à partir d'un jour avant les vérifications techniques et sportives programmées dans le cadre de la manifestation, quand le parc des coureurs est ouvert aux coureurs/équipes.

047.3.15 Zones pour le public

Le public est seulement admis dans certaines zones. Ces zones admises doivent être protégées par une barrière ou un obstacle naturel.

047.3.16 Installations pour les personnes à mobilité réduite

Il est recommandé aux organisateurs de prévoir, pour les personnes à mobilité réduite, des emplacements de parking près des entrées, un endroit spécialement aménagé pour regarder les courses ainsi que des installations sanitaires adéquates.

047.4 DÉLIMITATION DE LA PISTE ET BARRIÈRES

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2, Féminin, Junior et Sidecars, le FIM Motocross of Nations et la Coupe du Monde FIM de Motocross Vétérans, le circuit devra être délimité par ce qui suit :

a) Jalons de sécurité

Les jalons de sécurité délimitent le côté du circuit et peuvent être des jalons de sécurité fabriqués en plastique, bottes de paille, talus de terre ou matériel de publicité flexible, etc. En outre pour le Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars : les jalons de sécurité peuvent être reliés par un ruban qui se casse aisément; les cordes sont interdites.

Les coureurs doivent rester à l'intérieur du parcours d'origine balisé en tout temps.

b) Zone neutre

La zone neutre est la zone entre les jalons de sécurité qui délimitent la piste et le côté de la barrière qui délimite le circuit (limite extérieure de la zone neutre). La zone neutre peut varier en largeur mais doit avoir si possible, approximativement un mètre. Dans la mesure du possible, cette zone devra être un talus de terre, continu ou par intervalles, d'une hauteur approximative de 50 cm.

c) Délimitation de la piste

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2, Féminin et Junior, le FIM Motocross of Nations et la Coupe du Monde FIM de Motocross Vétérans : l'extérieur de la piste peut être délimité par des jalons de sécurité, bottes de paille, blocs en mousse de caoutchouc, talus de terre, bannières de publicité et/ou matériel flexible.

Pour le Championnat du Monde FIM de Motocross Sidecars : il doit y avoir une barrière qui délimite la piste, d'approximativement 80 cm de haut, faite d'un filet flexible, de couleur verte. La barrière qui délimite la piste doit être mise en place par des piquets en bois. Elle constitue la partie externe de la zone neutre.

d) Barrières pour retenir le public

Les barrières pour retenir le public peuvent être de construction variable, de préférence des barrières reliées avec des chaînes qui doivent être assez solides pour retenir les spectateurs sans réduire leur vision. Dans la mesure du possible, ces barrières devraient être d'une hauteur approximative de 2 mètres et à une distance minimum approximative de 5 mètres de la barrière qui délimite la piste (limite extérieure de la zone neutre), créant ainsi une zone libre pour le personnel officiel. Ces barrières seront aussi utilisées pour créer des zones pour les spectateurs.

047.5 ZONE DE DÉPART**047.5.1 Zone de départ**

La zone de départ doit être clôturée selon une norme élevée, donnant une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

047.5.2 Ligne droite du départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ ne devrait pas être supérieure à 125 m (distance entre la grille de départ et l'endroit où l'intérieur de la ligne droite amorce le premier virage). Une longueur minimale de 80 m est recommandée pour les nouveaux circuits.

Il ne doit pas y avoir de saut dans cette ligne droite.

047.5.3 Grille de départ

La grille de départ doit être un dispositif transversal, se repliant ou s'abaissant lors de son utilisation. Ce système doit être de construction solide et rigide. Son fonctionnement doit s'opérer manuellement ou à distance. L'opérateur de la grille et le mécanisme doivent être totalement hors de la vue des coureurs afin qu'aucun avantage ne soit injustement gagné par un coureur sur un autre.

La grille de départ doit être construite de telle manière à ce que la roue avant se bloque, au cas où le coureur démarre avant que la grille soit relâchée. De plus, il doit y avoir un point de blocage pour éviter que la grille puisse être levée à plus de 80° de la ligne horizontale (sol).

La hauteur de la grille de départ sera de 500 mm au moins et de 520 mm au maximum. La largeur du béton utilisé pour la construction de la grille de départ est limitée à 600 mm.

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross Solos (1) et Sidecars (2), la grille de départ doit être du type dispositif transversal individuel se repliant vers l'arrière ou s'abaissant, d'une largeur minimale de 40 (1) / 30 m (2).

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2, Féminin et Junior, le FIM Motocross of Nations et la Coupe du Monde FIM de Motocross Vétérans, la grille de départ doit avoir 40 positions (1 m pour chaque motorcycle, 40 positions, largeur minimum 40 m) Une deuxième ligne n'est pas autorisée.

Pour les Sidecars, les « portes » individuelles doivent être marquées par paire (2 m pour chaque sidecar) au moyen d'une couleur différente pour indiquer la position de départ de chaque sidecar. Une deuxième ligne est autorisée (par ligne : 2 m pour chaque motorcycle, 15 positions, largeur minimum 30 m).

Un obstacle arrière doit être installé afin d'empêcher les coureurs de reculer avec leurs motocycles.

Pour les courses de Sidecar, l'obstacle arrière doit être marqué au moyen d'une couleur différente tous les 2 m et avoir 15 positions (deuxième rangée).

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2, Féminin et Junior, le FIM Motocross of Nations et la Coupe du Monde FIM de Motocross Vétérans, la distance entre la grille de départ (abaissée) et l'obstacle arrière doit être d'approximativement 2,5 m.

Pour les courses de Sidecar, la distance entre la grille de départ (abaissée) et l'obstacle arrière doit être d'approximativement 3 m.

Pour toutes les classes, la distance entre l'obstacle arrière et la barrière de la zone d'attente et/ou tableaux publicitaires derrière la grille départ devrait être de 6 m au minimum.

Avant le départ de chaque course, l'organisateur devrait niveler la zone entre l'obstacle arrière et la grille de départ.

La publicité est autorisée sur la grille de départ, au gré de l'organisateur, pour autant que celle-ci ne provoque pas une défaillance du mécanisme qui doit remplir les exigences reprises ici, ou qu'elle n'influence pas le départ du coureur par une traction réduite, etc. Toute publicité doit être attachée sur toutes les grilles d'une façon professionnelle et sans danger.

La zone devant la grille de départ est restreinte et doit être préparée de manière égale afin que tous les coureurs aient les mêmes conditions. Les officiels indispensables, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone. Aucun sillon n'est autorisé dans la zone.

047.5.4 Implantation de la grille

La grille de départ devrait être placée sur une surface plate à 90° de l'intérieur du premier virage. La zone devant et derrière la grille de départ doit être préparé d'une telle façon qu'il offre des chances égales à chaque participant placé sur la même ligne.

047.5.5 Zone d'attente

La zone de départ doit comprendre une zone d'attente suffisamment large, de 320 m², (8 m x 40 m) sur une surface dure et clôturée (Voir Diagramme du Promoteur du Championnat).

La zone d'attente doit être située derrière la grille de départ.

La zone d'attente doit être clôturée selon une norme élevée, avec une hauteur minimale approximative de 2 m, comprenant une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit fournir une sécurité adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement la zone d'attente, elle doit comprendre :

- *Une entrée venant du parc des coureurs et donnant accès à la zone d'attente;*
- *Une entrée venant de la zone d'attente et donnant accès à l'aire de la grille de départ.*

L'intérieur de la zone d'attente doit être divisé en partie de réserve (1) et une partie d'attente (2). Les deux parties doivent être séparées par une barrière basse.

1. Partie de réserve (Pas pour le FIM Motocross of Nations)

La partie pour les coureurs de réserve est située dans la zone d'attente.

La partie des coureurs de réserve doit offrir 2 emplacements séparés, pour les coureurs/équipages, les personnes autorisées de leur équipe et un motorcycle par coureur (tous les Championnats, sauf pour le FIM Motocross of Nations).

2. Partie d'attente

La partie d'attente doit offrir 40 (MXGP, MX2, Motocross Féminin, Vétérans, Motocross of Nations; Junior) ou 30 (Sidecar) emplacements séparés pour les coureurs/équipes, les personnes autorisées de leur équipe et un motorcycle par coureur.

Il est recommandé que toutes les personnes dans cette zone soient vêtues correctement. Le port de vêtements d'équipe pour maintenir une présentation professionnelle est encouragée.

Une horloge visible de tous et indiquant l'heure officielle, comme indiquée par le Chef Chronométrateur, sera placée au-dessus de l'entrée du parc d'attente.

Il faut prévoir deux urinoirs à 4 places chacun dans la zone d'attente.

Il est interdit de fumer dans la zone d'attente. Des panneaux « interdiction de fumer » doivent être placés à l'entrée de cette zone.

047.6 ZONE D'ARRIVÉE

047.6.1 Ligne d'arrivée

Afin d'éviter que les équipes, la presse et le public, etc. envahissent le circuit à la fin d'une course, une attention particulière doit être portée à la sécurité sur la ligne d'arrivée. La hauteur des barrières doit faire l'objet d'une attention particulière avec une hauteur minimale approximative de 2 m.

047.6.2 Chronométrage et pointage

Les services de chronométrage et de pointage doivent spécifier l'emplacement de la ligne d'arrivée qui doit être clairement visible à tous.

047.6.3 Enceinte de la télévision et du chronométrage

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP/MX2, Féminin, le FIM Motocross of Nations et la Coupe du Monde FIM de Motocross Vétérans, l'enceinte de la télévision et du chronométrage doit être une surface dure de 400 m², de préférence pavée. Cette enceinte doit être clôturée selon une norme élevée, avec une hauteur minimale approximative de 2 m avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross Junior et Sidecar, la piste doit disposer d'une « tour de contrôle » (ou d'une installation mobile).

Cette installation doit être suffisamment vaste et isolé du bruit pour accueillir 8 personnes côte à côte ayant vue sur la piste, afin de permettre aux officiels de travailler de manière efficace par n'importe quel temps. Une continuité d'approvisionnement de courant doit être maintenue à tout instant.

Pour les Championnats de FIM Motocross Solos uniquement : une horloge électrique doit indiquer le temps restant des essais et/ou courses. Elle doit être installée à la ligne d'arrivée et être lisible pour les coureurs.

047.6.4 Zone du Podium

L'aire d'arrivée doit comprendre une zone du podium sur une surface dure et clôturée aux dimensions suivantes : 15 m (longueur) x 20 m (largeur).

La zone du podium doit être clôturée selon des normes élevées, avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit donner une sécurité adéquate aux personnes et motocycles qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Cette zone doit être divisée par une grille basse dans une partie podium, comprenant un parc fermé, et une partie réservée aux photographes. La partie du podium doit être surélevée, devant laquelle sera le parc fermé.

La zone du podium est une zone restreinte et doit disposer d'un service de sécurité adéquat afin de limiter l'accès aux personnes correctement accréditées. Les coureurs et officiels indispensables, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone.

047.6.5 Parc fermé

Un parc fermé dans lequel les motocycles peuvent être gardés à la fin de la dernière course, doit être à la disposition.

Le parc fermé doit être situé sur une surface dure et clôturée, et offrir de la place pour les motocycles des trois premiers coureurs de chaque course.

Le parc fermé doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m, ainsi qu'une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit donner une sécurité adéquate aux personnes et motocycles qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Il est interdit de fumer dans le parc fermé. Des panneaux «interdiction de fumer» doivent être placés à l'entrée de cette zone.

On peut utiliser la zone d'attente pour autant qu'elle soit clôturée correctement à une hauteur approximative de 2 m approximative et si elle est disponible après la dernière course.

047.7 PARC DES COUREURS

047.7.1 Parc des coureurs

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP, MX2, la Coupe du Monde FIM de Motocross Vétérans et le FIM Motocross of Nations, le parc des coureurs doit être situé sur une surface horizontale et dure, de préférence pavée. Il doit y avoir une superficie de 30'000 m² au minimum. Le parc des coureurs sera géré par le promoteur du Championnat. Il doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale de 2 m.

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross Féminin, Sidecar et Junior, le parc des coureurs doit, dans la mesure du possible, être situé sur une surface horizontale. Les dimensions du parc des coureurs répondront aux exigences les plus élevées en fonction du lieu de la manifestation et du type de compétition pour laquelle le circuit est utilisé.

Le parc des coureurs doit être entièrement opérationnel à partir d'un jour avant les vérifications techniques et sportives programmées dans le cadre de la manifestation.

Le parc des coureurs doit disposer d'un officiel (cf. Responsable du parc des coureurs), responsable de l'organisation du parc des coureurs, et qui est pleinement conscient des besoins des coureurs/équipes/industries pendant la durée de la manifestation.

L'équipe de gestion du parc des coureurs doit assurer une distribution rationnelle des places de parc pour les véhicules. Il est recommandé de marquer les différentes zones de parking avec de la craie ou du ruban.

Les voies de circulation doivent toujours être ouvertes afin de permettre aux véhicules d'entrer ou de sortir à tout moment du parc des coureurs, quelles que soient les conditions.

Un parking de voitures et de camions séparé, dans le parc des coureurs, doit être prévu pour les coureurs/équipes.

L'aire de parking « A » sera destinée aux camions, camionnettes, mobilhomes et camions de service des coureurs/ équipes. Le parking « B » est destiné aux voitures privées ou louées des coureurs/ équipes.

Le parc des coureurs doit disposer d'un système de drainage adéquat.

Il est recommandé à tous les coureurs/équipes/industrie entrant dans le parc des coureurs, d'avoir à tout moment des extincteurs, facilement accessibles pour utilisation en cas d'urgence.

Des stations-service commerciales temporaires ne doivent en aucun cas être utilisées dans le parc des coureurs.

Des containers pour déchets doivent être installés en quantité suffisante au parc des coureurs. Les déchets doivent être ramassés régulièrement.

Il est recommandé d'avoir deux cabines téléphoniques avec des téléphones payants. Dans ce cas, les organisateurs doivent avoir des cartes de téléphone disponibles au bureau « Paddock Office ».

Le parc des coureurs doit disposer d'un système de sonorisation combiné pour les participants et spectateurs.

Le parc des coureurs doit avoir un accès direct à la zone de départ. L'accès au parc des coureurs depuis la piste et la sortie du parc des coureurs à la piste doit obligatoirement être du même côté de la ligne d'arrivée.

Au parc des coureurs, les chiens doivent être tenus en laisse à tout instant.

Il est interdit de faire la course avec les motocycles dans le parc des coureurs. En outre, à tout instant, tout véhicule motorisé (motocycle, quad, mobylette, voiture, camion, etc.) doit avancer à une vitesse raisonnable et de manière responsable, sans provoquant de danger et en prenant en considération la sécurité de tous.

Il est interdit de laver les motocycles dans le parc des coureurs.

047.7.2 « Paddock Office »

Le parc des coureurs doit disposer d'un « Paddock Office ».

Il faut prévoir pour le « Paddock Office » (critères minimaux) :

- *Une salle de travail de 18 m² avec un sol en dur;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*
- *Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste);*
- *Une ligne directe combinée de téléphone/téléfax;*
- *Un emplacement de travail pour l'équipe de gestion du parc des coureurs. Un ordinateur, une imprimante et une petite photocopieuse sont recommandées;*

- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du « Paddock Office » et de tout le matériel électrique à tout instant;
- Un responsable du « parc des coureurs », qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, et assez de personnes pour l'assister, ainsi que l'équipe du Promoteur du Championnat et de garantir une bonne gestion du « parc des coureurs ».

Un tableau pour les communications officielles destinées aux coureurs et/ou pour les résultats doit être prévu adjacent au « Paddock Office ». Dimensions minimales du tableau : 2 m (longueur) x 1 m (hauteur).

Le « Paddock Office » doit être situé sur une surface horizontale, dure et accessible, et disposer d'un système de drainage adéquat.

Le « Paddock Office » doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

Pendant la manifestation, le « Paddock Office » doit être accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions.

047.7.3 Poste du Contrôle Technique

Il faut prévoir pour le Poste du Contrôle Technique (critères minimaux) :

- Une zone de travail couverte de 20 m²;
- Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes;
- Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);
- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du Poste du Contrôle Technique et de tout le matériel électrique à tout instant;
- Un Chef Commissaire Technique qui parle couramment l'anglais, nommé par la FMNR, et assez de personnes supplémentaires et équipement technique pour garantir le bon déroulement des vérifications techniques. Ces vérifications seront effectuées en deux couloirs, chaque couloir vérifiant les motocycles et l'équipement indépendamment et faisant un rapport au Chef Commissaire Technique.

Le poste du Contrôle Technique doit être situé sur une surface horizontale, dure et accessible, et disposer d'un système de drainage adéquat. Il est recommandé de l'installer près de la zone d'attente.

Le poste du Contrôle Technique doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale de 2 mètres et avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit donner une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

Le poste du Contrôle Technique doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

Pendant la manifestation, le poste du Contrôle Technique doit être accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions.

Il est interdit de fumer dans le poste du Contrôle Technique. Des panneaux « interdiction de fumer » doivent être placés à l'entrée de cette zone.

En cas de réclamation impliquant un motorcycle, le motorcycle en question doit être mis au Parc du Contrôle Technique, où il doit être surveillé correctement.

047.7.4 « Race Direction Office »

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP, MX2, la Coupe du Monde FIM de Motocross Vétérans et le FIM Motocross of Nations, l'organisateur doit installer un « Race Direction Office ».

Il faut prévoir pour le « Race Direction Office » (critères minimaux) :

- *Une salle de travail de 30 m² avec un sol en dur;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 15 personnes;*
- *Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste);*
- *Deux écrans de télévision;*
- *Un nombre suffisant de « casiers » pour distribuer les rapports, etc.;*
- *Le Dossier FIM du Circuit, dûment préparé pour la manifestation;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*
- *Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste);*
- *Un emplacement de travail pour le secrétariat du « Race Direction Office », comprenant un ordinateur, une imprimante et une petite photocopieuse;*

- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du local du Jury et de tout le matériel électrique à tout instant;
- Un Secrétaire, qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, ainsi qu'une personne supplémentaire afin de garantir une bonne gestion du Secrétariat du « Race Direction Office ».

Le « Race Direction Office » doit être éloigné du bruit de la course et être situé dans le parc des coureurs ou proche de celui-ci.

Le « Race Direction Office » doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m ainsi qu'une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Le « Race Direction Office » doit être situé sur une surface horizontale dure et accessible et avoir un système de drainage adéquat.

Le « Race Direction Office » doit être opérationnel à partir du jeudi avant la manifestation jusqu'à la fin de celle-ci.

Pendant la manifestation, le « Race Direction Office » doit être signalé clairement et accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions ou soumettre une réclamation.

047.7.5 « Race Management Office »

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross Féminin et Junior, l'organisateur doit installer un « Race Management Office » adjacent à la ligne d'arrivée.

Il faut prévoir pour le « Race Management Office » (Championnats du Monde FIM de Motocross Junior/Critères minimaux) :

- Une salle de travail de 18 m² avec un sol en dur;
- Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes;
- Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);
- Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste);
- Deux écrans de télévision;
- Une ligne directe combinée de téléphone/téléfax;

- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du « Race Management Office » et de tout le matériel électrique à tout instant.

Le « Race Management Office » doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m ainsi qu'une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Le « Race Management Office » doit être situé sur une surface horizontale dure et accessible et avoir un système de drainage adéquat.

Le « Race Management Office » doit être opérationnel à partir du jeudi avant la manifestation jusqu'à la fin de celle-ci.

047.7.6 Local du Jury

Pour les Championnats du Monde Sidecars et Junior, il faut prévoir pour le local du Jury (critères minimaux) :

- Une salle de travail de 80 m² avec un sol en dur, offrant de la place à 40 officiels et observateurs supplémentaires;
- Suffisamment de tables et de chaises pour 40 personnes;
- Un nombre suffisant de "casiers" pour distribuer les rapports, etc.;
- Le Dossier FIM du Circuit, dûment préparé pour la manifestation;
- Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);
- Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste);
- Un emplacement de travail pour le secrétariat du Jury, comprenant un ordinateur, une imprimante et une petite photocopieuse;
- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du local du Jury et de tout le matériel électrique à tout instant;
- Une ligne ADSL internet à haut débit est obligatoire;
- Un moniteur affichant les temps/résultats est obligatoire;
- Un Secrétaire du Jury, qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, ainsi qu'une personne supplémentaire afin de garantir une bonne gestion du Secrétariat du Jury.

Le local du Jury doit être éloigné du bruit de la course et être situé dans le parc des coureurs ou proche de celui-ci.

Le local du Jury doit être situé sur une surface horizontale, dure et être accessible. Il doit disposer d'un système de drainage adéquat.

Le local du Jury doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

Pendant la manifestation, le local du Jury doit être accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions ou soumettre une réclamation.

047.7.7 Zone de nettoyage des motocycles

L'organisateur doit disposer d'une zone de nettoyage, offrant 40 places fermées pour les Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP, MX2, Féminin, la Coupe du Monde FIM de Motocross Vétérans et le FIM Motocross of Nations, avec une arrivée d'eau par emplacement, conforme aux normes des Règlements des Championnats du Monde FIM de Motocross.

Pour les Championnats du Monde FIM de Sidecars et Junior, l'organisateur doit disposer d'une zone de nettoyage, offrant 20 places fermées (5 avec machines de nettoyage et 15 points d'eau, conforme aux normes des Règlements des Championnats du Monde FIM de Motocross).

Le volume d'eau doit être suffisant pour utiliser tous les emplacements simultanément.

La zone de lavage doit disposer d'un système de drainage adéquat.

Il est interdit de fumer dans la zone de nettoyage des motocycles. Des panneaux « interdiction de fumer » doivent être placés à l'entrée de cette zone.

047.7.8 Zone d'essai

Une petite zone d'essai doit être disponible au parc des coureurs.

La zone d'essai doit être composée de deux pistes adjacentes, séparées et protégées par un des dispositifs suivants : barrière en bois, barrière en plastique et/ou des bottes de paille.

La zone d'essai doit avoir les dimensions minimales suivantes : 50 m (longueur) x 10 m (largeur). Elle doit être complètement clôturée.

Seuls les coureurs, les mécaniciens et le personnel de l'équipe sont autorisés à utiliser la zone d'essai avec des motocycles qui ont été contrôlés pour la manifestation. Les pit-bikes, vélomoteurs, vélos, etc. ne sont pas autorisés dans la zone d'essai.

047.7.9 Installations sanitaires pour les coureurs

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross MXGP, MX2, la Coupe du Monde FIM de Motocross Vétérans et le FIM Motocross of Nations, le parc des coureurs doit être équipé au minimum de 15 douches avec eau chaude et froide (10 pour hommes, 5 pour dames), de 25 toilettes hommes et dames (15 pour hommes, 10 pour dames) ainsi que de 5 robinets avec eau potable.

Pour les Championnats du Monde FIM de Motocross Féminin, Sidecars et Junior, le parc coureurs doit être équipé au minimum de 8 douches avec eau chaude et froide (5 pour hommes, 3 pour dames), de 10 toilettes (5 pour hommes, 5 pour dames) ainsi que de 3 robinets avec eau potable.

Les toilettes et les douches doivent être entretenues pendant toute la manifestation.

Aucun prix ne devrait être imposé aux détenteurs de laissez-passer valables pour l'utilisation de ces installations.

047.8 SALLE DE PRESSE

Pour les Championnats/Coupes du Monde FIM de Motocross avec un Partenaire Contractuel FIM, les critères sont décidés par ce dernier.

Pour les Championnats/Coupes du Monde FIM de Motocross sans Partenaire Contractuel FIM, les installations suivantes doivent être prévues pour la Presse :

- *Une salle de travail suffisamment grande avec un sol en dur;*
- *Suffisamment de tables et de chaises, tables d'au moins 60 cm x 90 cm et à chaque table une chaise d'une hauteur adaptée;*
- *Un emplacement de travail pour l'Attaché de Presse, comprenant une table, des chaises et une ligne directe combinée de téléphone/téléfax;*
- *Un système pour distribuer les résultats, etc.;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*
- *1 téléphone/téléfax payants (unités combinées);*

- Une ligne ADSL internet à haut débit est obligatoire;
- Une connection internet avec bande passante, de préférence avec une connection sans fil;
- Un moniteur affichant les temps/résultats est obligatoire;
- Une photocopieuse puissante avec trieuse et une quantité suffisante de papier;
- Suffisamment de prises électriques pour connecter des ordinateurs, batteries ou d'autres équipements électriques;
- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée de la salle de presse et de tout le matériel électrique à tout instant;
- Un Attaché de Presse, qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, et assez de personnel afin de garantir une bonne gestion de la salle de presse.

La salle de presse doit être située sur une surface horizontale, dure et être accessible. Elle doit disposer d'un système de drainage adéquat.

La salle de presse doit être composée de personnel bien informé qui comprend les besoins des médias.

La salle de presse doit être opérationnelle dès le premier jour des essais et doit rester ouverte pendant deux heures et demie au minimum après la clôture de la manifestation.

Les téléphones ne doivent pas uniquement fonctionner à l'aide de pièces ou cartes téléphoniques.

La salle de presse doit disposer d'un service de sécurité adéquat afin de limiter l'accès aux personnes correctement accréditées.

Les représentants de la Presse, de l'Industrie et de la FIM, le Jury International, les délégués des FMN sont les seules personnes admises dans cette zone.

047.9 INSTALLATIONS POUR LES CONTRÔLES DE DOPAGE

Un centre de contrôle est indispensable, mis à disposition par les organisateurs de la manifestation; il devrait comprendre une pièce et une salle d'attente.

La salle de travail devrait comprendre une table, des chaises, un lavabo, les flacons pour les prélèvements, du matériel pour écrire, des sanitaires installés dans une pièce adjacente et des articles de toilette. En outre, un réfrigérateur pouvant être fermé à clé devrait être installé dans cette salle ou en tout autre lieu sûr pour stocker les échantillons.

La salle d'attente devrait comprendre des chaises, des portemanteaux et des cintres, une quantité suffisante de boissons placées dans des récipients non ouverts et, si possible, quelques magazines.

Il doit y avoir un minimum de 3 personnes du même sexe (« chaperons »), qui parlent couramment l'anglais, désignés pour accompagner les coureurs qui ont été sélectionnés pour le contrôle de dopage.

Il est aussi recommandé qu'un interprète soit disponible au centre du contrôle de dopage.

L'accès au centre du contrôle de dopage est normalement limité aux personnes suivantes : le coureur et son accompagnateur désigné, l'Agent de Contrôle de Dopage, l'interprète et un représentant de la FIM.

047.10 SERVICES DE SECOURS

047.10.1 Service médical

Toute organisation doit être placée sous la responsabilité d'un Chef du Service Médical, qui agit en liaison avec l'Organisateur.

La composition de l'équipe médicale et le matériel doivent être définis conformément au Code Médical FIM.

Un plan d'évacuation des blessés doit être défini avant l'épreuve entre l'Organisateur et le Chef du Service Médical.

Lors de l'organisation du service médical, l'organisateur doit également respecter les normes locales concernant la sécurité.

047.10.2 Service de lutte contre les incendies

Pendant toute la durée de la manifestation, un service de lutte contre les incendies efficace doit être organisé sur le circuit.

047.10.3 Plan d'urgence/d'évacuation

En cas d'urgence (accident, feu, etc.), un plan d'urgence/d'évacuation efficace pour tout le circuit (installations et piste) doit être défini avant la manifestation entre l'Organisateur et les services de sécurité.



ANNEXE 048
NORMES FIM POUR LES CIRCUITS D'ARENACROSS/SUPERCROSS
(NCAXSX)
(Uniquement valable pour les manifestations internationales)

048.1	PROCÉDURES DE LA FIM	32
	048.1.1 Inspection	32
	048.1.2 Homologation	32
048.2	PISTE	32
	048.2.1 Généralités	32
	048.2.2 Longueur	33
	048.2.3 Largeur	33
	048.2.4 Espace vertical	33
	048.2.5 Obstacles	33
	048.2.6 Sécurité du public	33
	048.2.7 Sécurité des coureurs	33
	048.2.8 Zone de départ	34
	048.2.8.1 Implantation de la grille	34
	048.2.8.2 Ligne de départ	34
	048.2.8.3 Ligne droite après le départ	34
	048.2.9 Postes de signalisation	34
	048.2.10 Poste de pointage	35
048.3	GRILLE DE DÉPART	35
048.4	PARC DES COUREURS	35



048.5	INSTALLATIONS / ÉQUIPEMENTS	36
048.5.1	Installations pour les coureurs	36
048.5.2	Installations pour la presse	36
048.5.3	Local de chronométrage/pointage	37
048.5.4	Sonorisation.....	37
048.5.5	Installations pour le public	38
048.5.6	Installations pour les personnes à mobilité réduite ..	38
048.5.7	Équipements pour épreuves nocturnes.....	38
048.5.7.1	Eclairage de la piste	38
048.5.7.2	Eclairage des autres emplacements.....	38
048.5.8	Installation pour l'extraction des fumées	38
048.6	SERVICES DE SECOURS	39
048.6.1	Service médical.....	39
048.6.2	Service de lutte contre les incendies	39

Cette Annexe est uniquement valable pour les manifestations internationales.

048.1 PROCÉDURES DE LA FIM

048.1.1 Inspection

Les circuits de Supercross et d'Arenacross étant en général temporaires et construits en quelques jours, l'inspection sera limitée à une visite effectuée par l'Arbitre de la manifestation en compagnie du Directeur de Course et si possible d'un coureur compétent, 6 heures avant le début des entraînements.

048.1.2 Homologation

Pour les mêmes raisons que précédemment, il n'y aura pas d'homologation à long terme pour un circuit de Supercross/Arenacross.

Le circuit sera homologué pour une épreuve, par la FMN (Fédération Nationale Motocycliste), qui vérifiera la conformité aux normes en vigueur.

Lors des épreuves comptant pour le Championnat du Monde de Supercross, le Président du Jury vérifiera également la conformité du circuit aux normes FIM.

048.2 PISTE

048.2.1 Généralités

Une piste peut être permanente ou temporaire. Elle peut être à ciel ouvert ou couvert.

La piste doit être constituée de matériaux naturels mais résistants (terre, sable mélangé avec un agglomérant, argile) ou de matériau de qualité comparable et malléable. Il ne doit pas comporter de pierres et l'utilisation de béton est interdite.

Pour les pistes à ciel ouvert, une attention toute particulière sera donnée à l'évacuation de l'eau dans les parties basses du circuit.

Si une piste ne répond pas aux critères suivants, elle ne peut pas être considérée appropriée pour le Supercross. Elle sera jugée appropriée uniquement pour l'Arenacross.

048.2.2 Longueur

Le parcours ne doit pas être inférieur à 300 m pour les stades couverts et 400 m pour les stades à ciel ouvert.

Pour les manifestations de Championnat du Monde de Supercross, le parcours ne doit pas être inférieur à 400 m pour les stades couverts et 500 m pour les stades à ciel ouvert.

048.2.3 Largeur

La largeur de la piste utilisable ne devrait pas être inférieure à approximativement 5 m au point le plus étroit.

La piste ne doit pas comporter de rétrécissement brusque.

La largeur de la piste, à la réception d'un saut, doit être plus large qu'au point d'appel (approximativement 1 m supplémentaire minimum).

048.2.4 Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être approximativement 3 m au minimum.

048.2.5 Obstacles

Lors de la construction des obstacles, il est primordial de tenir compte de la sécurité des coureurs, spectateurs et officiels.

048.2.6 Sécurité du public

Le public doit être protégé à proximité de la piste. Une distance approximative de 8 m minimum entre la première rangée de sièges et le bord de la piste doit être maintenue à tout moment. Si cette zone libre n'est pas disponible, il faut alors délimiter le nombre nécessaire de rangées de sièges qui doivent rester inoccupées afin d'assurer une sécurité supplémentaire.

Cette zone doit être délimitée du côté du public par une palissade ou des barrières assez solides et hautes pour contrôler et protéger le public.

048.2.7 Sécurité des coureurs

Le tracé du circuit sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu. Une attention toute particulière doit être apportée à l'installation des sauts et à l'angle de ces sauts. On peut apporter une « touche finale » aux sauts avec l'aide d'un coureur compétent qui est présent.



Des bottes de paille, dans un emballage en plastique, ou autre matériau absorbant les chocs et assurant la protection des coureurs doivent être placés autour de tous les obstacles tels que poteaux, ponts, podium, murs, etc. Une distance minimale approximative de 3 m doit être maintenue entre toutes les sections de la piste. Si cette distance ne peut être maintenue en raison d'espace restreint, des bottes de paille ou autre matériau absorbant les chocs doivent être installés afin de séparer les pistes, mais une zone neutre d'approximativement 1 m minimum entre les deux pistes doit subsister.

La piste doit être délimitée sur toute sa longueur par des drapeaux, bannières, rubans ou bottes de paille. Lorsque des jalons sont utilisés, ces derniers doivent être en matériau flexible et ne devraient pas dépasser de plus de 500 mm la surface de la piste.

Pendant les essais libres, des bottes de paille, dans un emballage en plastique, peuvent être utilisées pour créer des lignes supplémentaires dans les virages.

048.2.8 Zone de départ

048.2.8.1 Implantation de la grille

La mise en place des coureurs doit être possible pendant les courses. La grille de départ doit être placée de façon à permettre un départ régulier.

048.2.8.2 Ligne de départ

Pour les manifestations de Supercross, la grille de départ doit être un dispositif transversal individuel de 20 m, se repliant vers l'arrière ou s'abaissant lors de son utilisation.

048.2.8.3 Ligne droite après le départ

La surface de la ligne droite après le départ jusqu'à la sortie du premier virage doit être plate. La longueur de la ligne droite après la ligne de départ devrait être comprise entre 30 m et 80 m.

048.2.9 Postes de signalisation

Un nombre suffisant de postes de signalisation officielle (pour commissaires) doit être prévu tout au long du parcours, de façon à donner aux coureurs, au moyen des drapeaux, toute indication nécessaire pendant les courses.

Ces postes doivent être distinctement indiqués.

Les emplacements doivent être choisis afin que l'ensemble de la piste soit visible à un minimum de 3 commissaires et afin que les signaux soient parfaitement visibles des coureurs.

Sur les sauts ou aux endroits difficiles, la sécurité des commissaires doit également être assurée par des aménagements spéciaux (emplacements aménagés à côté de la piste, estrades, etc.).

048.2.10 Poste de pointage

Les services de pointage doivent être placés à la hauteur de la ligne d'arrivée qui sera matérialisée par une banderole, une ligne au sol, ou un jalon du côté opposé au poste de chronométrage.

048.3 GRILLE DE DÉPART

La grille de départ doit être un dispositif transversal individuel, se repliant ou s'abaissant lors de son utilisation. Ce système doit être de construction solide et rigide. Il doit assurer une sécurité complète.

Son fonctionnement doit s'opérer manuellement ou à distance. La longueur de grille de départ sera de 20 m au minimum. La hauteur de la grille de départ sera de 500 mm au minimum et de 520 mm au maximum. La largeur du béton utilisé pour la construction de la grille de départ est limitée à 600 mm. Un obstacle arrière doit être installé 3 m derrière la grille de départ.

La publicité est autorisée sur la grille de départ, au gré de l'organisateur, pour autant que celle-ci ne provoque pas une défaillance du mécanisme qui doit remplir les exigences reprises ici, ou qu'elle n'influence pas le départ du coureur par un traction réduite, etc. Toute publicité doit être attachée sur les grilles d'une façon professionnelle et sans danger.

048.4 PARC DES COUREURS

Le parc des coureurs doit être situé sur une surface horizontale, permettant le trafic des véhicules des concurrents par n'importe quel temps. Une attention particulière doit être apportée à l'évacuation des eaux (parc non couvert).

Les dimensions du parc des coureurs répondront aux exigences les plus élevées en fonction du lieu de la manifestation et du type de compétition pour laquelle le circuit est utilisé.

Les organisateurs doivent assurer une distribution rationnelle des places de parc pour les véhicules.

Les voies de circulation doivent toujours être ouvertes afin de permettre aux véhicules de sortir à tout moment du parc des coureurs.

Des stations-service commerciales temporaires ne doivent en aucun cas être utilisées dans le parc des coureurs.

Le parc des coureurs doit avoir un accès direct à la zone de départ.

048.5 INSTALLATIONS/ÉQUIPEMENTS

048.5.1 Installations pour les coureurs

Le parc des coureurs doit être équipé de 8 douches au minimum avec eau chaude et froide (5 pour hommes, 3 pour dames), de W-C hommes et dames (5 pour hommes, 5 pour dames) ainsi que de 3 robinets avec eau potable. Aucune charge ne devrait être imposée aux équipes, coureurs et leurs familles pour l'utilisation de ces installations. Ces dernières doivent être entretenues pendant toute la manifestation.

Le parc des coureurs doit comprendre un poste pour le service médical et un dépôt pour l'équipement de la lutte contre le feu. Il doit également comprendre une aire couverte pour assurer les vérifications techniques et administratives.

Un tableau d'affichage pour les communications officielles doit être prévu à la limite du parc des coureurs avec le couloir d'accès au circuit.

048.5.2 Installations pour la presse

Les installations minimales suivantes doivent être prévues pour la presse:

- *Une salle de travail suffisamment large avec un sol en dur;*
- *Suffisamment de tables et de chaises;*
- *Un emplacement de travail pour l'Attaché de Presse, comprenant une table, des chaises et une ligne directe combinée de téléphone/téléfax;*
- *Un système pour distribuer les résultats, etc.;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*
- *2 téléphones/téléfax payants (unités combinés), 4 lignes téléphoniques équipés de raccordements pour modems, tous avec des lignes directes;*

- Une photocopieuse puissante avec trieuse et une quantité suffisante de papier;
- Suffisamment de prises électriques;
- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée de la salle de presse et de tout le matériel électrique à tout instant;
- Un Attaché de Presse, qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, et assez de personnel afin de garantir une bonne gestion de la salle de presse.

La salle de presse doit être composée de personnel bien informé qui comprend les besoins des médias.

La salle de presse doit être opérationnelle dès le premier jour des essais et doit rester ouverte pendant deux heures et demie au minimum après la clôture de la manifestation.

Les téléphones ne doivent pas uniquement fonctionner à l'aide de pièces ou cartes téléphoniques.

La salle de presse doit disposer d'un service de sécurité adéquat afin de limiter l'accès aux personnes correctement accréditées.

Les représentants de la Presse, de l'Industrie et de la FIM, le Jury International, les délégués des FMN sont les seules personnes admises dans cette zone.

048.5.3 Local de chronométrage/pointage

Le circuit doit disposer d'un abri, ou d'un bâtiment mobile, isolé du bruit, et pouvant accueillir un minimum de 8 personnes ayant vue sur la piste, afin de permettre aux officiels de travailler de manière efficace par n'importe quel temps. Une ligne téléphonique pour des contacts dans les lieux doit être installée. L'approvisionnement en courant doit être maintenu à tout instant.

048.5.4 Sonorisation

Un système de haut-parleurs doit être prévu pour les spectateurs et les coureurs avec possibilité de couper le circuit coureurs. Le parc des coureurs doit être équipé également d'une sonorisation indépendante à la disposition des officiels.

048.5.5 Installations pour le public

Les installations pour le public doivent satisfaire aux lois du pays et aux normes locales de construction, en particulier :

- Tribunes (surcharges, sorties);
- Services sanitaires (un nombre suffisant de toilettes doit être prévu);
- Parcs voitures;
- Restaurants;
- Service médical/Premiers secours;
- Service de lutte contre l'incendie.

047.5.6 Installations pour les personnes à mobilité réduite

Il est recommandé aux organisateurs de prévoir, pour les personnes à mobilité réduite, des emplacements de parking près des entrées, un endroit spécialement aménagé pour regarder les courses ainsi que des installations sanitaires adéquates.

048.5.7 Équipements pour épreuves nocturnes

048.5.7.1 Eclairage de la piste

La totalité de la piste doit être éclairée avec une intensité de 100 lux.

Deux alimentations séparées doivent être prévues avec commutation instantanée en cas de panne.

048.5.7.2 Eclairage des autres emplacements

- Secrétariat;
- Poste de chronométrage;
- Panneau d'affichage;
- Sanitaires avec leurs accès;
- Parc des coureurs;
- Parc d'attente;
- Couloir d'accès à la grille de départ.

048.5.8 Installation pour l'extraction des fumées

Pour les épreuves en salle fermée, une attention toute particulière doit être apportée au système d'extraction des fumées émises par les motocycles, afin de ne pas incommoder le public situé en surplomb, ni les membres de l'organisation.



048.6 SERVICES DE SECOURS

048.6.1 Service médical

Toute organisation doit être placée sous la responsabilité d'un Chef du Service Médical, qui agit en liaison avec les organisateurs. La composition de l'équipe médicale et le matériel doivent être définis conformément au Code Médical FIM.

Un plan d'évacuation très précis pour les blessés doit avoir été défini et préparé avant l'épreuve entre les organisateurs et le Chef du Service Médical.

048.6.2 Service de lutte contre les incendies

Un service ayant pour but de lutter contre les incendies doit être organisé dans le parc des coureurs et à l'entrée de la piste.

L'emploi de DTE ou BCF est recommandé.



ANNEXE 049
NORMES FIM POUR LES CIRCUITS DE SUPERMOTO
(NCSM)

049.1	PROCÉDURES DE LA FIM	42
049.1.1	Inspection	42
049.1.2	Homologation.....	42
049.2	CIRCUIT	43
049.2.1	Généralités	43
049.2.2	Routes d'accès	43
049.2.3	Installations pour les personnes à mobilité réduite ..	43
049.2.4	Système de sonorisation	43
049.2.5	Electricité	44
049.2.6	Matériel lourd	44
049.2.7	Chiens de garde	44
049.2.8	« Race Office »	44
049.3	PISTE	45
049.3.1	Généralités	45
049.3.2	Longueur	45
049.3.3	Largeur	45
049.3.4	Espace vertical	46
049.3.5	Obstacles	46
049.3.6	Sécurité du public	46
049.3.7	Sécurité des coureurs	46
049.3.8	Postes de Commissaires de Piste	46
049.4	AIRE DE DÉPART	47
049.4.1	Zone d'attente	47
049.4.2	Grille de départ	47
049.4.3	Ligne droite après le départ	48



049.5	VOIE DES STANDS	49
049.6	ZONE D'ARRIVÉE	49
049.6.1	Ligne d'arrivée	49
049.6.2	Chronométrage et pointage	50
049.6.3	« Race Management Office »	50
049.6.4	Zone du Podium	51
049.6.5	Parc fermé	51
049.7	PARC DES COUREURS	52
049.7.1	Parc des coureurs	52
049.7.2	« Paddock Office »	53
049.7.3	Poste du Contrôle Technique	54
049.7.4	« Race Direction Office »	55
049.7.5	Installations sanitaires pour les coureurs	56
049.8	SALLE DE PRESSE	56
049.9	INSTALLATIONS POUR LES CONTRÔLES DE DOPAGE	56
049.10	SERVICES DE SECOURS	57
049.10.1	Service médical	57
049.10.2	Service de lutte contre les incendies	57
049.10.3	Plan d'urgence/d'évacuation	57



049.1 PROCÉDURES DE LA FIM

049.1.1 Inspection

Pour les manifestations de Championnat du Monde FIM de SuperMoto, le circuit doit être construit et achevé 24 heures avant le début des essais officiels. A son arrivée, le Directeur de la Manifestation FIM doit inspecter le circuit et ses installations. Si cela s'avère nécessaire, une deuxième inspection du circuit sera effectuée.

Deux copies du «Dossier du Circuit», y compris un plan précis à l'échelle de 1/1000 de la piste, du parc des coureurs, des installations pour le public avec les indications de toutes les dimensions, doivent être disponibles pour le Directeur de la Manifestation FIM. Le plan doit indiquer le tracé de la piste ainsi que l'emplacement de tous les obstacles dans la partie tout-terrain (tous les virages et obstacles tout-terrain doivent être indiqués avec un numéro), des unités de premiers secours, ambulances, bureaux de course, commissaires de piste, etc.

La longueur de la piste doit être mesurée par des autorités compétentes, qui certifieront la longueur exacte sur le plan. Cette mesure sera prise le long de la ligne centrale de la piste.

Des photos et dessins graphiques de tous les virages et obstacles se trouvant sur le circuit doivent être ajoutés au « Dossier du Circuit ». Chaque obstacle doit avoir un numéro d'emplacement et il doit être indiqué sur le plan du circuit, qui doit être joint à chaque dossier. La hauteur, largeur et longueur approximative de chaque obstacle doit être notée dans ce dossier. Lors de l'inspection, un dossier doit être remis au Directeur de la Manifestation FIM, qui l'enverra à la FIM avec le rapport d'inspection. Le deuxième dossier doit rester au circuit et à la disposition des Officiels de la FIM à tout moment.

049.1.2 Homologation

Après l'inspection et vérification de la conformité aux présentes Normes de Circuit de SuperMoto, le Directeur de la Manifestation FIM proposera le circuit pour homologation à la Direction de Course. Sur avis favorable du Directeur de la Manifestation FIM, la Direction de Course confirmera homologation.

L'homologation d'un circuit de SuperMoto n'est valable que pour une seule manifestation de Championnat/Prix FIM.

Toute homologation de circuit par la FIM est uniquement valable pour et limitée aux essais et courses officielles comptant pour le Championnat/ Prix FIM qui est organisé sous la juridiction de la FIM, sans préjudice à l'Art. 10.8.2 du Code Sportif FIM.

Une fois le circuit homologué, aucun changement n'est autorisé sauf en cas de sécurité/force majeure.

049.2 CIRCUIT

049.2.1 Généralités

Un circuit de SuperMoto comprend la piste et toutes les installations et dispositions nécessaires, pour organiser une manifestation conformément aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

Les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto doivent être respectés à tout moment. Une attention particulière doit être prêtée au Code FIM de l'Environnement.

049.2.2 Routes d'accès

Les routes d'accès au circuit doivent assurer un accès facile et disposer d'une gestion correcte du trafic pour tout véhicule qui se rend au circuit ou revient de celui-ci.

Ces routes d'accès au circuit doivent pouvoir supporter des charges lourdes, être assez larges et de préférence pavées. Il doivent permettre à tous les véhicules de circuler dessus par n'importe quel temps et à tout moment.

049.2.3 Installations pour les personnes à mobilité réduite

Il est recommandé aux organisateurs de prévoir, pour les personnes à mobilité réduite, des emplacements de parking près des entrées, un endroit spécialement aménagé pour regarder les courses ainsi que des installations sanitaires adéquates.

049.2.4 Système de sonorisation

Un système de sonorisation combiné pour les participants et spectateurs doit être installé. La perceptibilité doit être satisfaisante partout dans les zones réservées au public ainsi que dans le parc des coureurs.



049.2.5 *Electricité*

Lorsque l'électricité est fournie au circuit et ses installations, des directives de sécurité sont recommandées.

049.2.6 *Matériel lourd*

L'Organisateur doit fournir un matériel lourd adéquat et un système d'arrosage adéquat pour la partie composée de matériaux naturels, et une balayeuse aspirante pour la partie de route goudronnée ainsi que les opérateurs expérimentés nécessaires. Ce matériel et ces opérateurs doivent être disponibles et prêts à intervenir au circuit pendant toute la manifestation.

Tout le matériel lourd doit être conforme aux normes spécifiées par la CMS et le Promoteur du Championnat FIM.

Ce matériel doit être disponible du jeudi matin avant la manifestation jusqu'à la fin de la manifestation.

049.2.7 *Chiens de garde*

La présence de chiens de garde est interdite dans les zones réservées aux coureurs, mécaniciens, préposés à la signalisations, représentants de l'industrie et de la presse.

049.2.8 « *Race Office* »

Il faut prévoir pour le « Race Office » (critères minimaux) :

- *Une salle de travail de 100 m² avec un sol en dur, offrant de la place à 30 personnes;*
- *Un emplacement de travail avec des grandes tables et des chaises;*
- *Une ligne directe combinée de téléphone/téléfax et une petite photocopieuse sont recommandées;*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du « Race Office » ainsi que de tout le matériel électrique;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*



- Un responsable du « Race Office », qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, et assez de personnes pour l'assister, ainsi que l'équipe du Promoteur du Championnat FIM et garantir une bonne gestion du « Race Office ».

Le « Race Office » doit être situé à l'entrée du circuit et avoir un parking assez grand sur une surface dure avec un accès direct au parc des coureurs. Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Le « Race Office » doit être opérationnel à partir d'un jour avant les vérifications techniques et sportives programmées dans le cadre de la manifestation, quand le parc des coureurs est ouvert aux coureurs/équipes.

049.3 PISTE

049.3 1 Généralités

Si possible, une piste de SuperMoto sera goudronnée et inclura généralement :

- a) une autre section goudronnée, composée de sauts et/ou de « Rolling Waves » (recommandé) et/ou
- b) une section tout terrain (de type toutes conditions atmosphériques, offrant un parcours sans poussière ni boue) et/ou
- c) une section avec des obstacles artificiels (sauts, « rolling waves », tables, etc.).

049.3.2 Longueur

La piste ne doit pas être inférieure à 800 m (sauf changements nécessaires pour des raisons de sécurité ou force majeure), ni supérieure à 1'750 m (sauf s'il y a un accord préalable de la FIM et du Promoteur du Championnat FIM).

La piste sera mesurée le long de la ligne centrale de la piste.

049.3.3 Largeur

La largeur de la piste utilisable ne devrait pas être inférieure à approximativement 6 m (largeur prévue pour rouler) au point le plus étroit, sauf pour la ligne de départ et le premier virage après le virage qui devraient avoir une largeur minimale approximative de 10 m (largeur prévue pour rouler).

La piste ne doit pas comporter de rétrécissement brusque.



049.3.4 Espace vertical

L'espace vertical libre minimum entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être d'approximativement 3 m.

049.3.5 Obstacles

Lors de la construction des obstacles, il est primordial de tenir compte de la sécurité des coureurs, spectateurs et officiels.

049.3.6 Sécurité du public

Le public doit être protégé à proximité de la piste. Une zone neutre de sécurité entre la barrière pour le public et le bord de la piste doit être maintenue à tout moment. La largeur de cette zone neutre peut varier selon les circonstances mais elle ne doit, en aucun cas, être inférieure à 1 m approximativement.

Cette zone doit être délimitée du côté du public par une barrière assez solide et haute pour contrôler et protéger le public.

049.3.7 Sécurité des coureurs

Le tracé du circuit sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu.

Une attention toute particulière doit être apportée à l'installation des sauts et à l'angle de ces sauts. On peut apporter une « touche finale » aux sauts avec l'aide d'un coureur compétent qui est présent.

Des bottes de paille, dans un emballage en plastique, ou autre matériau absorbant les chocs peuvent être placés aux endroits nécessitant une protection.

049.3.8 Postes de Commissaires de Piste

Un nombre suffisant de postes officiels de commissaires de piste doit être prévu tout le long du parcours de façon à donner aux coureurs, au moyen des drapeaux, toute indication nécessaire pendant la course. Ces postes doivent être clairement indiqués et les emplacements doivent être choisis de manière à ce que les signaux donnés soient parfaitement visibles des coureurs. Le numéro du poste de commissaire de piste doit être indiqué à chaque poste.



Les emplacements où les commissaires seront placés devraient assurer la plus grande sécurité possible.

Les postes doivent être bien situés afin d'assurer que la totalité de la piste soit visible des commissaires.

049.4 AIRE DE DÉPART

049.4.1 Zone d'attente

Une zone d'attente suffisamment grande, sur une surface dure et clôturée, doit donner accès à la grille de départ.

La zone d'attente devrait être clôturée selon une norme élevée, comprenant une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit fournir une sécurité adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette aire. L'entrée à cette aire avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Afin de permettre aux compétiteurs d'accéder et de quitter cette zone facilement, la zone d'attente doit comprendre une entrée depuis le parc des coureurs.

La zone d'attente doit comprendre une porte de sécurité qui donne accès à la grille de départ.

La zone d'attente doit offrir 32 emplacements pour les coureurs, les personnes autorisées de leur équipe et un motorcycle par coureur.

Il est recommandé que toutes les personnes dans cette aire soient vêtues correctement. Le port de vêtements d'équipe pour maintenir une présentation professionnelle est encouragé.

Une horloge visible de tous et indiquant l'heure officielle, comme indiquée par le Chef Chronométrateur, sera placée au-dessus de l'entrée de la zone d'attente.

Il faut prévoir deux urinoirs à 4 places chacun dans la zone d'attente.

Il est interdit de fumer dans la zone d'attente. Des panneaux «interdiction de fumer» doivent être placés à l'entrée de cette aire.

049.4.2 Grille de départ

La largeur minimale de la grille de départ (largeur prévue pour rouler) devrait être approximativement de 10 m au point le plus étroit.



La grille de départ :

- *Pour le S1GP : comptera 11 rangs, chacun avec 3 positions de départ (maximum 32 coureurs);*
- *Pour le FIM SuperMoto of Nations : comptera 8 rangs, chacun avec 4 positions de départ (maximum 32 coureurs).*

L'espace latéral entre chaque position doit être de 1 m minimum.

Dans chaque rang, la deuxième position sera décalée de sorte qu'elle soit 1 m derrière la première position de la même ligne et à 1 m minimum à côté de la première position; la troisième position sera décalée de sorte qu'elle soit 1 m derrière la deuxième position de la même ligne et à 1 m minimum à côté de la deuxième position (voir diagramme).

Pour le FIM SuperMoto of Nations : la quatrième position sera décalée de sorte qu'elle soit 1 m derrière la troisième position de la même ligne et à 1 m minimum à côté de la troisième position (voir diagramme).

Le deuxième rang sera configuré de la même façon, mais avec les positions de départ placées entre ceux du premier rang.

Les rangs impairs seront positionnés comme le premier rang. Les rangs pairs seront positionnés comme le deuxième rang.

Il y aura une distance de 4 m entre la première position de chaque rang.

Chaque position de départ doit être indiquée par une ligne blanche peinte sur la grille de départ (80 cm x 8 cm). Le motorcycle doit être placé avec sa roue avant derrière cette ligne en position centrale.

La première position, attribuée au coureur le plus rapide, sera déterminée lors de l'homologation du circuit.

049.4.3 Ligne droite après le départ

La surface de la ligne droite après le départ et du premier virage doit être pavée.

La largeur minimale (largeur prévue pour rouler) de la ligne droite après le départ et du premier virage devrait être approximativement de 10 m.

La longueur minimale de la ligne droite après la ligne de départ devrait être de 60 m environ.



049.5 VOIE DES STANDS

Contigu à la grille de départ, une zone (voie des stands) doit être prévue pour les réparations et la signalisation pendant les essais et les courses.

La voie des stands doit être une zone combinée avec un accès direct au parc des coureurs. Elle doit être située sur une zone pavée d'une dimension minimale d'environ 60 m (longueur) x 10 m (largeur). La voie des stands doit avoir qu'une seule entrée venant du parc des coureurs.

La voie des stands doit être clôturée selon une norme élevée, avec une porte de sécurité (entrée /sortie du parc des coureurs), donnant une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans ses limites. L'entrée à la voie des stands avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

La voie des stands doit comprendre une entrée et une sortie vers la piste afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement la zone. A tout instant, l'entrée et la sortie vers la piste doivent être gardées libres. La sortie de la voie des stands pour les réparations et la signalisation qui donne sur la piste doit être contrôlée par un commissaire de piste.

La voie des stands doit être bien visible par les coureurs.

L'organisateur doit installer dans la voie des stands un minimum de quatre moniteurs affichant les temps. Les moniteurs doivent être placés sous des abris et à une hauteur minimale de 2 m au-dessus du sol. Chaque moniteur doit afficher 32 coureurs sur son écran.

Il est interdit de fumer dans la voie des stands. Des panneaux «interdiction de fumer» doivent être placés à l'entrée de cette zone.

Il est recommandé que toutes les personnes dans la voie des stands soient vêtues correctement. Le port de vêtements d'équipe pour maintenir une présentation professionnelle est encouragée.

049.6 ZONE D'ARRIVÉE

049.6.1 Ligne d'arrivée

Afin d'éviter que les équipes, la presse et le public, etc. envahissent le circuit pendant et/ou à la fin d'une course, une attention particulière doit être portée à la sécurité sur la ligne d'arrivée. La hauteur des barrières doit faire l'objet d'une attention particulière avec une hauteur minimale approximative de 2 m.



049.6.2 Chronométrage et pointage

Les services de chronométrage et de pointage doivent être placés à portée de vue de la ligne d'arrivée.

Une ligne horizontale blanche doit être tracée en face du poste des chronométreurs, du côté opposé de la piste.

Une horloge électrique doit indiquer le temps restant des essais. Un compte-tours doit indiquer le nombre de tours restants lors des Courses.

L'horloge électrique et le compte-tours doivent être installés auprès de la ligne d'arrivée et être lisibles pour les coureurs.

049.6.3 « Race Management Office »

L'organisateur doit installer un « Race Management Office », adjacent à la ligne d'arrivée et du chronométrage.

Le « Race Management Office » doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m ainsi qu'une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Il faut prévoir pour le « Race Management Office » (critères minimaux) :

- *Une salle de travail de 18 m² avec un sol en dur;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*
- *Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste);*
- *Deux écrans de télévision;*
- *Une ligne directe combinée de téléphone/téléfax;*
- *Suffisamment de lumières, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du « Race Management Office » et de tout le matériel électrique.*

Le « Race Management Office » doit être situé sur une surface horizontale, dure et accessible et avoir un système de drainage adéquat.

Le « Race Management Office » doit être opérationnel à partir du premier jour de la manifestation.

Pour des raisons pratiques, un Organisateur peut installer un «Race Management/Race Direction Office» combiné. Dans ce cas, les critères pour le « Race Direction Office » prévaudront (Voir Art. 49.7.4).

049.6.4 Zone du Podium

L'aire d'arrivée doit comprendre une zone du podium sur une surface dure et clôturée aux dimensions suivantes : 15 m (longueur) x 20 m (largeur).

La zone du podium doit être clôturée selon des normes élevées, avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Elle doit donner une sécurité adéquate aux personnes et motocycles qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Cette zone doit être divisée par une grille basse dans une partie podium, comprenant un parc fermé, et une partie réservée aux photographes. La partie du podium doit être surélevée, devant laquelle sera le parc fermé.

La zone du podium est une zone restreinte et doit disposer d'un service de sécurité adéquat afin de limiter l'accès aux personnes correctement accréditées. Les coureurs et officiels indispensables, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone.

049.6.5 Parc fermé

La zone du podium doit disposer d'un parc fermé dans lequel les motocycles peuvent être mis immédiatement après la fin de la dernière Course de chaque classe.

Le parc fermé doit être situé sur une surface dure et clôturée, et offrir de la place pour les motocycles des trois premiers coureurs du Grand Prix. Les motocycles doivent être placés de manière à respecter les positions de podium des coureurs.

Le parc fermé doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 1,5 m, ainsi qu'une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit donner une sécurité adéquate aux personnes et motocycles qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

Il doit y avoir un système de drainage adéquat.

Il est interdit de fumer dans le parc fermé. Des panneaux «interdiction de fumer» doivent être placés à l'entrée de cette zone.



049.7 PARC DES COUREURS

049.7.1 Parc des coureurs

Le parc des coureurs doit être situé sur une surface horizontale et dure, de préférence pavée. Le parc des coureurs sera géré par le promoteur du Championnat FIM. Il doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m.

Le parc des coureurs doit être entièrement opérationnel à partir d'un jour avant les vérifications techniques et sportives programmées dans le cadre de la manifestation.

Le parc des coureurs doit disposer d'un officiel (cf. Responsable du parc des coureurs), responsable de l'organisation du parc des coureurs, et qui est pleinement conscient des besoins des coureurs/équipes/industries pendant la durée de la manifestation.

L'équipe de gestion du parc des coureurs doit assurer une distribution rationnelle des places de parc pour les véhicules. Il est recommandé de marquer les différentes zones de parking avec de la craie ou du ruban.

Les voies de circulation doivent toujours être ouvertes afin de permettre aux véhicules d'entrer ou de sortir à tout moment du parc des coureurs, quelles que soient les conditions.

Un parking de voitures et de camions séparé, dans le parc des coureurs, doit être prévu pour les coureurs/équipes. L'aire de parking « A » sera destinée aux camions, camionnettes, mobilhomes et camions de service des coureurs/équipes. Le parking « B » est destiné aux voitures privées ou louées des coureurs/équipes.

Le parc des coureurs doit disposer d'un système de drainage adéquat.

Il est recommandé à tous les coureurs/équipes/industrie entrant dans le parc des coureurs, d'avoir à tout moment des extincteurs, facilement accessibles pour utilisation en cas d'urgence.

Des stations-service commerciales temporaires ne doivent en aucun cas être utilisées dans le parc des coureurs.

Des containers pour déchets doivent être installés en quantité suffisante au parc des coureurs. Les déchets doivent être ramassés régulièrement.



Il est recommandé d'avoir deux cabines téléphoniques avec des téléphones payants. Dans ce cas, les organisateurs doivent avoir des cartes de téléphone disponibles au « Paddock Office ».

Le parc des coureurs doit disposer d'un système combiné pour les participants et spectateurs.

Le parc des coureurs doit avoir un accès direct à la zone de départ. L'accès au parc des coureurs depuis la piste et la sortie du parc des coureurs à la piste doit obligatoirement être du même côté de la ligne d'arrivée.

Au parc des coureurs, les chiens doivent être tenus en laisse à tout instant.

Il est interdit de faire la course avec les motocycles dans le parc des coureurs. En outre, à tout instant, tout véhicule motorisé (motocycle, quad, mobylette, voiture, camion, etc.) doit avancer à une vitesse raisonnable et de manière responsable, sans provoquant de danger et en prenant en considération la sécurité de tous.

049.7.2 « Paddock Office »

Le parc des coureurs doit disposer d'un « Paddock Office ».

Il faut prévoir pour le « Paddock Office » (critères minimaux) :

- *Une salle de travail de 18 m² avec un sol en dur;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*
- *Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste);*
- *Une ligne directe combinée de téléphone/téléfax;*
- *Un emplacement de travail pour l'équipe de gestion du parc des coureurs. Un ordinateur, une imprimante et une petite photocopieuse sont recommandées;*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du « Paddock Office » et de tout le matériel électrique;*
- *Un responsable du « parc des coureurs », qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, et assez de personnes pour garantir une bonne gestion du « parc des coureurs ».*



Un tableau pour les communications officielles destinées aux coureurs et/ou pour les résultats doit être prévu adjacent au « Paddock Office ». Dimensions minimales du tableau : 2 m (longueur) x 1 m (hauteur).

Le « Paddock Office » doit être situé sur une surface horizontale, dure et accessible, et disposer d'un système de drainage adéquat.

Le « Paddock Office » doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

Pendant la manifestation, le « Paddock Office » doit être accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions.

049.7.3 Poste du Contrôle Technique

Il faut prévoir pour le Poste du Contrôle Technique (critères minimaux) :

- *Une zone de travail couverte de 20 m²;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du Poste du Contrôle Technique et de tout le matériel électrique;*
- *Un Chef Commissaire Technique qui parle couramment l'anglais, nommé par la FMNR, et assez de personnes supplémentaires et équipement technique pour garantir le bon déroulement des vérifications techniques.*

Le poste du Contrôle Technique doit être situé sur une surface horizontale, dure et accessible et disposer d'un système de drainage adéquat. Il est recommandé de l'installer près de la zone d'attente.

Le poste du Contrôle Technique doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m et avec une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit donner une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.

Le poste du Contrôle Technique doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

Pendant la manifestation, le poste du Contrôle Technique doit être accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions.

Il est interdit de fumer dans le poste du Contrôle Technique. Des panneaux « interdiction de fumer » doivent être placés à l'entrée de cette zone.

En cas de réclamation impliquant un motorcycle, le motorcycle en question doit être mis au Parc du Contrôle Technique, où il doit être surveillé correctement.

049.7.4 « Race Direction Office »

Il faut prévoir pour le local du « Race Direction Office » (critères minimaux) :

- *Une salle de travail de 30 m² avec un sol en dur;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 15 personnes;*
- *Deux écrans de télévision;*
- *Un téléphone et fax combinés avec ligne directe;*
- *Un nombre suffisant de « casiers » pour distribuer les rapports, etc.;*
- *Le Dossier FIM du Circuit, dûment préparé pour la manifestation;*
- *Du petit matériel de bureau (stylos, agrafeuses, papier, etc.);*
- *Un grand plan du circuit (comprenant toutes les installations et la piste);*
- *Un emplacement de travail pour le secrétariat du « Race Direction Office », comprenant un ordinateur, une imprimante et une petite photocopieuse;*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre l'utilisation simultanée du local du Jury et de tout le matériel électrique à tout instant;*
- *Un Secrétaire, qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, ainsi qu'une personne supplémentaire afin de garantir une bonne gestion du Secrétariat du « Race Direction Office ».*

Le « Race Direction Office » doit être éloigné du bruit de la course et être situé dans le parc des coureurs ou proche de celui-ci.

Le « Race Direction Office » doit être clôturé selon des normes élevées, avec une hauteur minimale approximative de 2 m ainsi qu'une porte de sécurité (entrée/sortie). Il doit y avoir un système de drainage adéquat.



Le « Race Direction Office » doit être situé sur une surface horizontale dure et accessible et avoir un système de drainage adéquat.

Le « Race Direction Office » doit être opérationnel à partir du jeudi avant la manifestation jusqu'à la fin de celle-ci.

Pendant la manifestation, le « Race Direction Office » doit être signalisé clairement et accessible aux coureurs et représentants des équipes et de l'industrie qui désirent poser des questions ou soumettre une réclamation.

049.7.5 Installations sanitaires pour les coureurs

Le parc des coureurs doit être équipé au minimum de 10 douches avec eau chaude et froide (6 pour hommes, 4 pour dames), de 20 toilettes (10 pour hommes, 10 pour dames) ainsi que de 5 robinets avec eau potable.

Les toilettes et les douches doivent être entretenues pendant toute la manifestation.

Aucun prix ne devrait être imposé aux détenteurs de laissez-passer valables pour l'utilisation de ces installations.

049.8 SALLE DE PRESSE

Pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto, les critères sont décidés par le Partenaire Contractuel FIM.

La salle de presse doit être opérationnelle dès le premier jour des essais et doit rester ouverte pendant deux heures et demie au minimum après la clôture de la manifestation.

Les représentants de la Presse, de l'Industrie et de la FIM, le Jury International, les délégués des FMN sont les seules personnes admises dans cette zone.

049.9 INSTALLATIONS POUR LES CONTRÔLES DE DOPAGE

Un centre de contrôle est indispensable, mis à disposition par les organisateurs de la manifestation; il devrait comprendre une pièce et une salle d'attente.

La salle de travail devrait comprendre une table, des chaises, un lavabo, les flacons pour les prélèvements, du matériel pour écrire, des sanitaires installés dans une pièce adjacente et des articles de toilette. En outre, un réfrigérateur pouvant être fermé à clé devrait être installé dans cette salle ou en tout autre lieu sûr pour stocker les échantillons.



La salle d'attente devrait comprendre des chaises, des portemanteaux et des cintres, une quantité suffisante de boissons placées dans des récipients non ouverts et, si possible, quelques magazines.

Il doit y avoir un minimum de 3 personnes du même sexe (« chaperons »), qui parlent couramment l'anglais, désignés pour accompagner les coureurs qui ont été sélectionnés pour le contrôle de dopage.

Il est aussi recommandé qu'un interprète soit disponible au centre du contrôle de dopage.

L'accès au centre du contrôle de dopage est normalement limité aux personnes suivantes : le coureur et son accompagnateur désigné, l'Agent de Contrôle de Dopage, l'interprète et un représentant de la FIM.

049.10 SERVICES DE SECOURS

049.10.1 Service médical

Toute organisation doit être placée sous la responsabilité d'un Chef du Service Médical, qui agit en liaison avec l'Organisateur.

La composition de l'équipe médicale et le matériel doivent être définis conformément au Code Médical FIM.

Un plan d'évacuation des blessés doit être défini avant l'épreuve entre l'Organisateur et le Chef du Service Médical.

Lors de l'organisation du service médical, l'organisateur doit également respecter les normes locales concernant la sécurité.

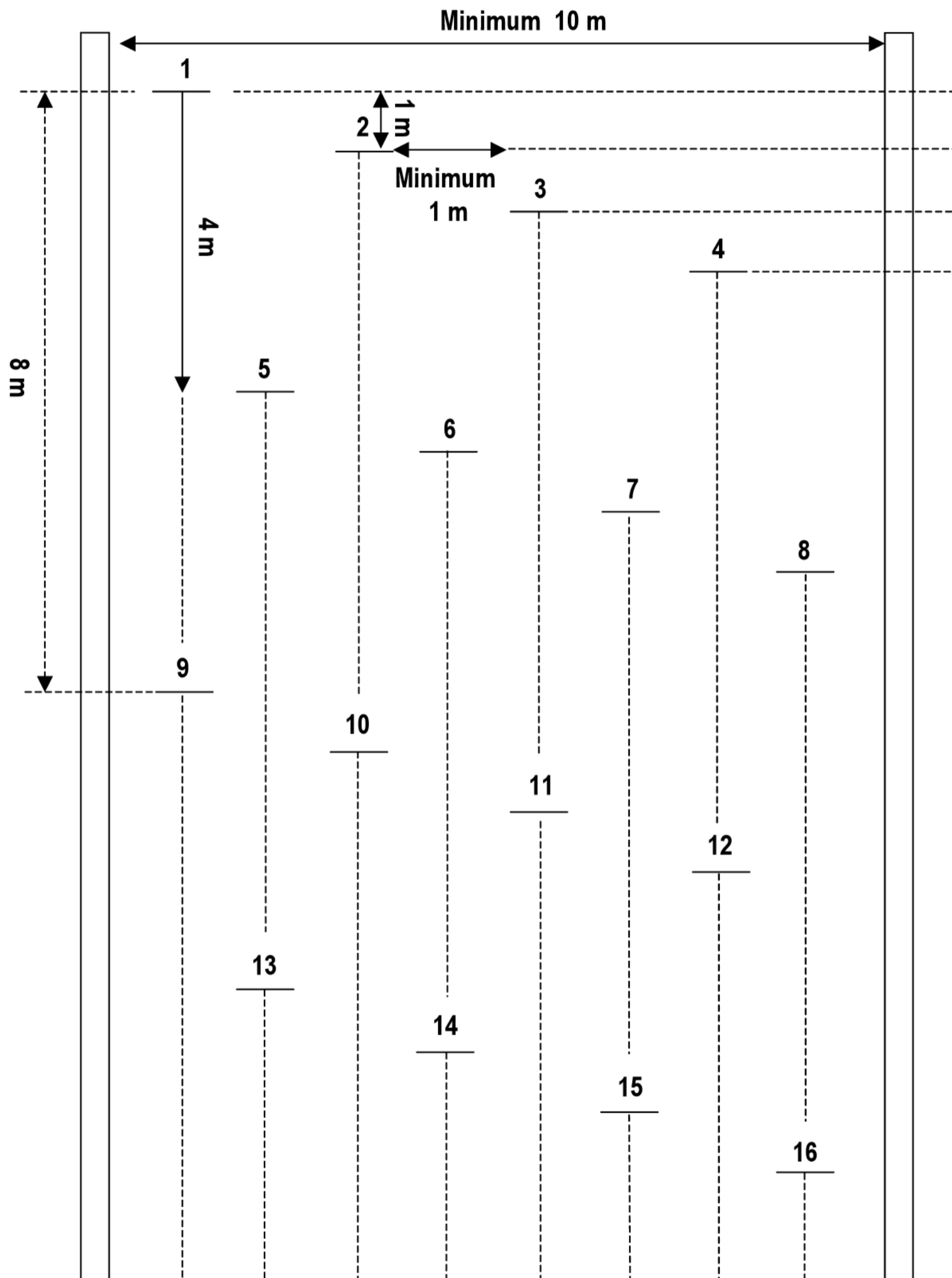
049.10.2 Service de lutte contre les incendies

Pendant toute la durée de la manifestation, un service de lutte contre les incendies efficace doit être organisé sur le circuit.

049.10.3 Plan d'urgence/d'évacuation

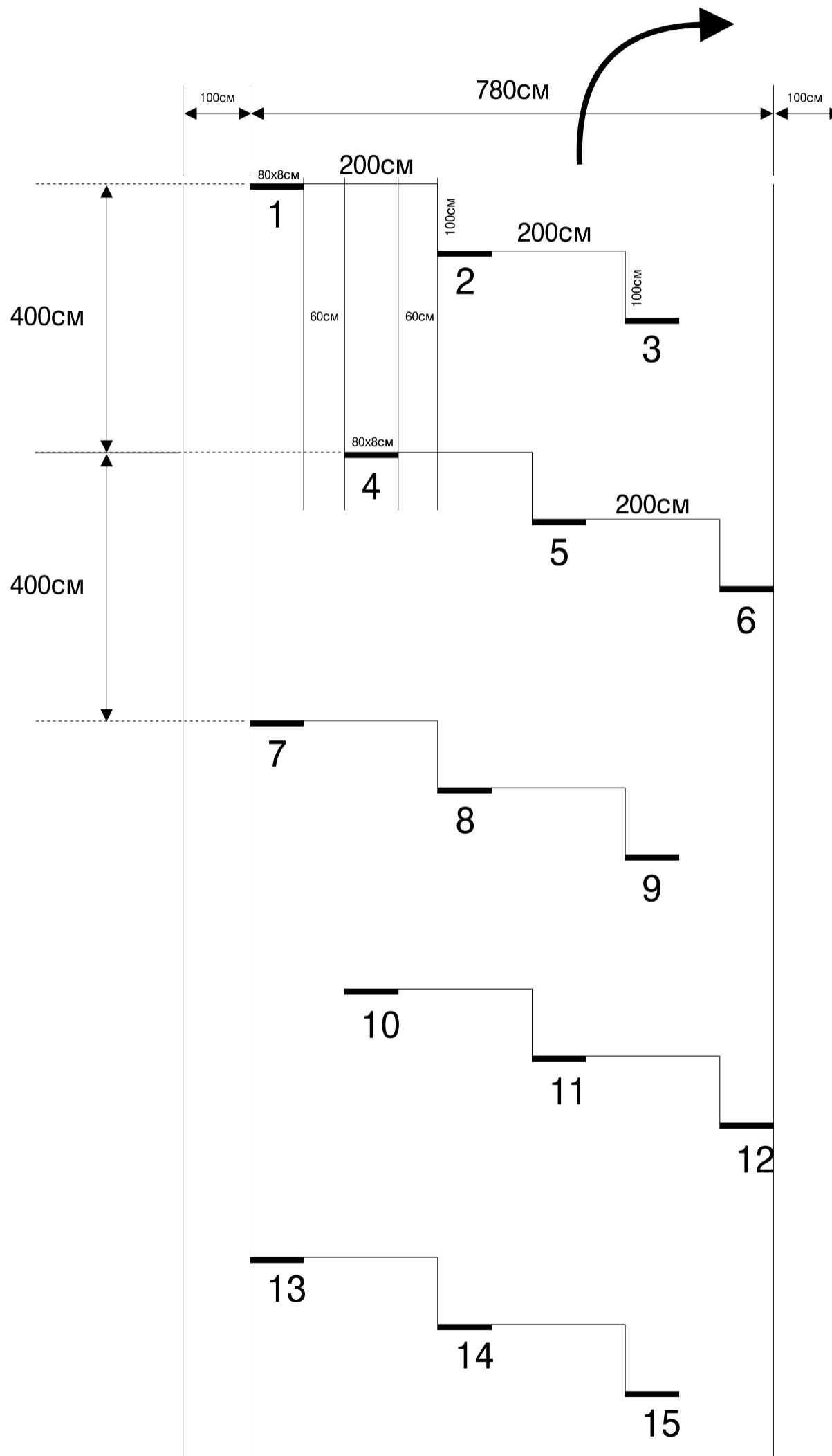
En cas d'urgence (accident, feu, etc.), un plan d'urgence/d'évacuation efficace pour tout le circuit (installations et piste) doit être défini avant la manifestation entre l'Organisateur et les services de sécurité.

Diagram / Diagramme N



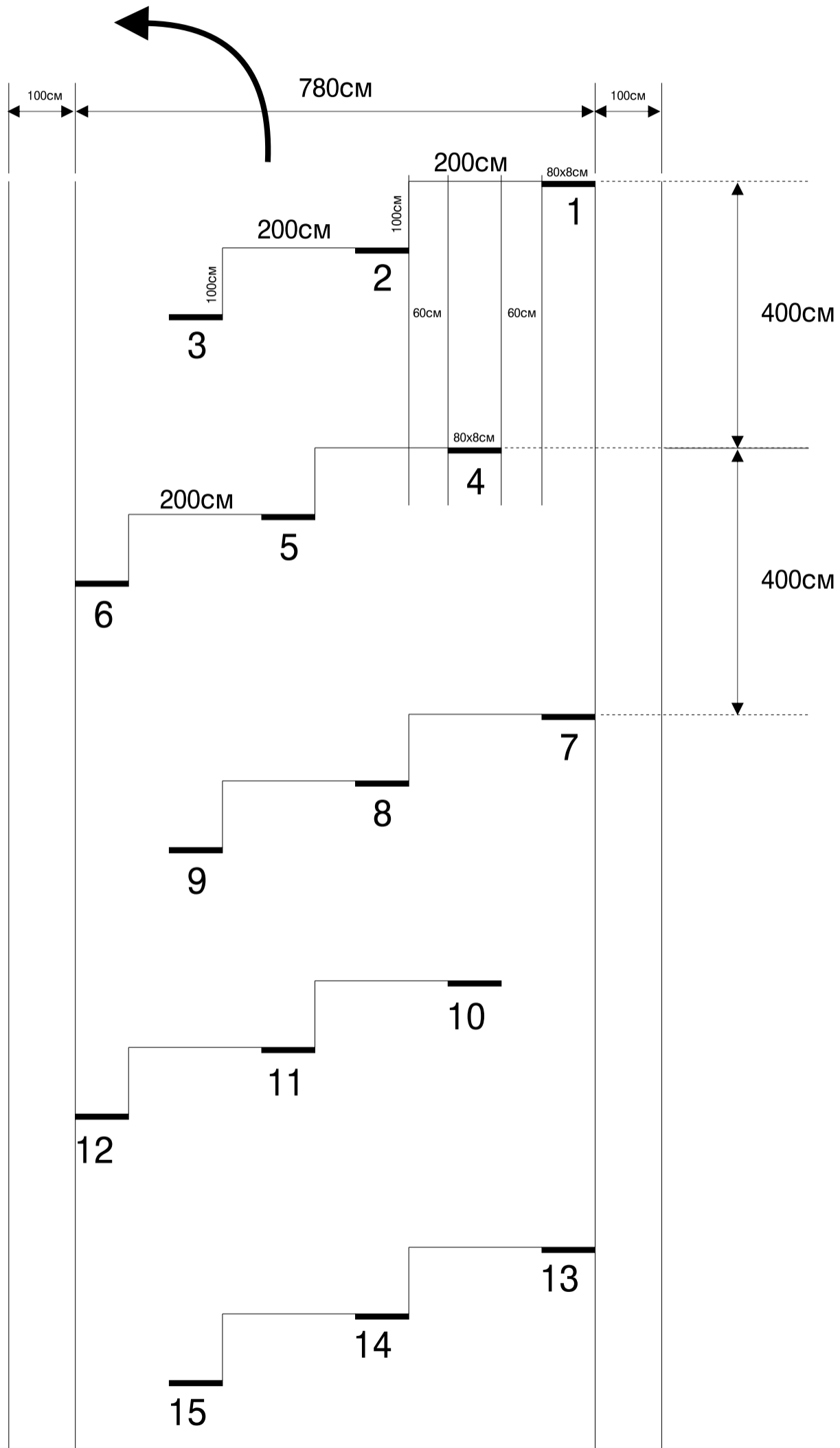


SM-RT





SM-LT





FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

FIM-LIVE.COM

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES

cms@fim.ch

6520003